



Surendettement Bdf ABUS DE DROIT?

Par **iboitard**, le **25/11/2014 à 19:03**

Bonjour,

Je me presente : je suis une femme de 45 ans et n ayant plus que 2 enfants a charge (5 et 16 ans). Je vis seule avec mes enfants dans la vallee de chamonix Mont blanc.

En 2005, quand je suis arrivee ici j Ai eu une opportunity d affaire et j Ai rachete avec un associe (Ami de plus de 15 ans)un fond de commerce pour en faire une Sarl dans le domaine de l eventmentiel.je me suis porter caution solidaire pour l obtention d un pret aupres d une Banque, qui apres la liquidation judiciaire en 2007 (je passe les details) s est servi Sur la vente de mes biens immobiliers, payant ma partie mais aussi celle de Mon ex-associe (etant caution solidaire) mais seule a etre proprietaire a CE moment.

Depuis 2007, la Somme d argent m a ete reconnue redevable par jugement des tribunaux competent.

Mon ex associe, depuis 2007, presente des dossiers de surendettement aupres de la Bdf bien Sur en demandant l effacement de sa dette, attend les fins de periods de moratoire, attends 2 mois et redepouse un dossier,bref! Le 5eme depuis 2007.

j Ai signale a la Bcr de Seynod une double activity car il a conserve l activity de l enterprise (au black)-vus videos, message, prise de communication Sur certain reseau sociaux- il a eu 3000e de redressement (impots) qu il inclus dans le dossier Bdf, bref! Je me sais plus quoi faire et vous demands s il n y a pas abus de droit? Dans toute cette procedure?

Je ne Parle meme pas de ma situation personnelle ou par exemple un logement Hlm vient de m etre refuse car je dois 500e a cet organisme et que je n Ai pu rembourser a CE jour! Il me doit 15000e!Que faire? Merci devotre aide????